

Communiqués de presse FSU du 14 juin 2013

Avenir des retraites : rétablir la confiance et la justice

La commission pour l'avenir des retraites a remis son rapport au premier ministre ce vendredi 14 juin. La présentation, il y a un peu plus d'une semaine, des pistes travaillées par la commission a fortement inquiété les salariés actifs et retraités et parmi eux, les personnels de la Fonction publique. De très nombreuses mesures ont en effet été évaluées pour leur seul effet financier, qui visent à réduire les pensions déjà liquidées comme les droits des futurs retraités. Missionnée sur le moyen d'assurer l'équité, la commission a travaillé sur le sujet essentiel de la pénibilité mais les injustices faites aux salariés dont les carrières ont été perturbées par la précarité ou par des interruptions, parmi lesquels les femmes sont majoritaires, ne font pas l'objet des propositions attendues par les salariés comme la suppression du système injuste de la décote et de la sur-cote. En revanche, elle envisage une durée de cotisation portée à 44 ans quand la durée de la vie professionnelle est plus proche des 35 années ; cette approche porte le risque majeur de décrédibiliser encore un peu plus les régimes de retraite publics et d'inciter ceux qui le peuvent à se tourner vers des compléments privés. En dépit d'effets comparables des différents systèmes de retraite, la commission propose de bouleverser le mode de calcul des pensions des fonctionnaires. La FSU rappelle son attachement au code des pensions, dispositif intégré au statut des fonctionnaires. Il a en outre la qualité majeure de définir le niveau de pension souhaité, les 75% du traitement des six derniers mois, tandis que d'autres constructions comme celle du régime général et des complémentaires obligatoires sont beaucoup moins lisibles pour leurs affiliés.

La FSU n'acceptera pas de régressions pour les salarié-es et les retraité-es sur l'ensemble de ce dossier.

Il appartient au gouvernement d'indiquer très vite les orientations de la réforme qu'il entend proposer à la négociation puis soumettre au Parlement. La table ronde de la prochaine conférence sociale sera l'occasion pour la FSU de porter ses revendications et ses propositions pour la retraite à 60 ans et d'un taux de remplacement pour tous de 75% de ses derniers revenus d'activité. La durée de cotisation doit être fixée pour atteindre ces objectifs. Sans droits nouveaux, prise en compte des années d'étude ou de formation comme en Allemagne par exemple, compensation du congé parental refusée aux fonctionnaires pour les enfants nés avant 2004..., la référence des 37,5 annuités demeure la référence pour la FSU. Le débat social doit porter sur ces objectifs et sur les moyens de leur financement.

Les Lilas, le 14 juin 2013.